



AVIS DU CODEV SUR LA REVISION DU PLAN DE MOBILITE DE LA COBAS RENDU EN SEANCE PLENIERE DU 20/07/2023

Globalement, cette révision du PDM répond de façon réaliste aux enjeux actuels et d'avenir.

Pour plus de précisions, le CODEV a pris soin de recueillir les observations de ses membres les plus utilisateurs des transports en commun.

THEMATIQUE B : RENDRE PLUS ATTRACTIF LES RESEAUX DE TRANSPORT COLLECTIFS ET FAVORISER L'INTERMODALITE

ACTION 3 : Renforcer les connexions avec l'extérieur

- Etude de la mise en place de liaisons maritimes régulières

Il est proposé d'approfondir les études de mise en place de liaisons maritimes régulières sur le Bassin d'Arcachon.

Il apparaît également souhaitable d'intégrer le transport maritime dans un titre de transport forfaitaire multimodal, valable pour la COBAS et la COBAN.

A titre de comparaison, actuellement pour emprunter le ferry entre Le Verdon et ROYAN, un adulte paie 5 €. Pour aller d'Arcachon au Cap-Ferret par une navette UBA, il doit acquitter de 9 à 12 €, dès l'âge de 12 ans.

Outre la destination d'Andernos, il est bon de réfléchir à une jetée d'attache des lignes maritimes régulières sur la presqu'île du Cap-Ferret (en complément de Bélisaire, le débarcadère du Canon présente des avantages : position centrale sur la presqu'île, proximité de la D106, navigation par tout temps, jetée plus abritée que Bélisaire et en eaux profondes, répartition des accostages en conservant Bélisaire comme jetée d'attache pour les navettes touristiques).

- Mettre en correspondance les horaires de passage des bus aux horaires de départ et d'arrivée des trains en gare

Même si des efforts importants ont été réalisés, des améliorations sont encore possibles :

certaines correspondances sont trop courtes, changements d'horaires TER pas assez pris en compte, problème du dernier bus.

ACTION 6 : Etudier plusieurs aménagements/équipements en faveur de l'amélioration de la vitesse des bus

- **Suite à la nouvelle délégation de service public, de nouveaux services de transport à la demande ont été créés.**

Aucun des deux nouveaux services ne permet de prendre les TER les plus matinaux.

- **Restructurer et hiérarchiser les lignes de bus**

Le tarif d'abonnement est en hausse et la fréquence de passage, pour certaines lignes de bus remplaçant les navettes, en baisse.

En dépit des améliorations, force est de constater que les bus continuent à être utilisés à peu près exclusivement par les scolaires, les personnes sans voiture et les touristes. Les actifs qui prennent le train pour aller travailler à Bordeaux notamment, se rendent à la gare en voiture et non en bus.

La fréquentation des lignes 1 et 3 qui vont à la gare d'Arcachon ou en partent, est nettement supérieure aux autres lignes, en raison de l'instauration du stationnement payant à Arcachon.

Le centre commercial Les Océanides et le Pôle de Santé sont très bien desservis, à condition d'avoir le temps (45 minutes pour le pôle de santé depuis la mairie du Pyla) et de ne pas faire des achats trop volumineux.

Pour une véritable incitation à utiliser les transports en commun, il faut une tarification plus attractive (prix du voyage 1 €, ticket valable 1 heure 30), des temps de trajet corrects, une circulation en site propre dans les zones encombrées, et l'accessibilité aux personnes chargées ou à mobilité réduite.

THEMATIQUE E : MAITRISER ET SECURISER LA CIRCULATION ROUTIERE ET FAVORISER LA MULTIMODALITE

ACTION 14 : Aménager la voirie en fonction de la hiérarchisation des voies pour un usage multimodal

- **Poursuivre l'étude des projets routiers concernant les axes routiers A660, RN250, RD1250** : l'élargissement à 2x2 voies de la RN250 est nécessaire jusqu'à l'embranchement de la RD259 vers la Dune du Pilat et Biscarosse, et permettrait d'envisager une voie réservée aux transports en communs.

- **Les aménagements des intersections Bisserié et de Cazaux sont réalisés** : dans le sens La Teste-Centre/ Zone industrielle et en sens inverse, il pourrait être envisagé de limiter l'utilisation du rond-point au trafic Poids Lourds, aux véhicules utilitaires et Transports Collectifs, et obliger les véhicules légers à emprunter le souterrain.

THEMATIQUE F : DEVELOPPER LES PRATIQUES D'ECOMOBILITE

ACTION 16 : Poursuivre le renouvellement des véhicules par des modes moins polluants

- **Développer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec l'ajout d'au moins une vingtaine de stations de recharge par rapport aux 32 bornes existantes** : quelle proportion du nombre de places de stationnement représenteraient ces 52 bornes ? Le Codev pose également la question de la propriété et du statut des stations.

Avis voté à la majorité des membres du CODEV

Une abstention M. Herriau du collège habitants de la communauté de communes du Val de l'Eyre qui a précisé qu'il n'a pas eu le temps d'étudier le dossier.

Un contre M. Mazodier du collège structures collectives COBAN qui a manifesté son désaccord sur la rédaction du paragraphe relatif au débarcadère du Canon en page 1 et demandait son retrait.

UNANIMITE DES MEMBRES RELEVANT DE LA COBAS.